

**LIVRET D'ACCUEIL :
S'INSCRIRE
EN FORMATION CONTINUE -
LES DEMARCHES**

Facebook : FCU Côte d'Opale
Adresse site: <https://fcu.univ-littoral.fr>
Mail: fcu@univ-littoral.fr

1/ Le calendrier – dans le cadre du diplômant

Le Service de Formation Continue de l'ULCO est votre interlocuteur privilégié pour toute démarche de reprise d'études. Il assure le lien avec les départements pédagogiques de l'université pour toutes les questions liées à la formation continue.

Choix de la formation

Dans l'idéal, 6 mois avant la formation

Candidatures et inscriptions universitaires

Ve web (dossier de candidature dématérialisé)

Si possible entre le 13 mars et le 03 juillet.

Du 21 août au 10 septembre.

Rechercher un financement.*

Demander une équivalence / validation d'acquis (si nécessaire).*

Demander son admission dans la formation (le cas échéant).*

*Attention :

- les démarches de recherche de financement, de demande d'équivalence et de demande d'admission sont à faire en parallèle.
- ce calendrier ne s'applique pas dans le cadre des formations spécifiques courtes.

2/ Choisir sa formation

Toute l'offre de formation de l'ULCO est accessible en Formation Continue.

Pour vous aider :

- Le site Internet de l'ULCO : www.ulco.fr. Vous y trouverez des informations plus détaillées sur les contenus, prérequis et débouchés de certains diplômes
- Les Journées Portes Ouvertes de l'ULCO ont lieu sur les 4 sites fin janvier
- Des Réunions d'Information Collectives sont proposées. Vous trouverez les dates sur le site du FCU : <https://fcu.univ-littoral.fr>
- Des Conseillers en Formation Continue sont à votre écoute sur RDV (cf 7/ nos coordonnées).

3/ Rechercher un financement



Le Service de Formation Continue est à votre disposition pour :

- vous accompagner et vous conseiller
- compléter un dossier de demande de financement : programme de formation, devis, calendrier...

Les tarifs de la formation :

- Pour les diplômes organisés spécifiquement en formation continue ou pour une intégration en formation initiale ou encore pour une formation spécifique courte :
 - Toute reprise d'études nécessite une recherche de financement, quel que soit votre statut
 - Contactez notre service pour obtenir un devis personnalisé
 - Vous devez impérativement vous inscrire dans le cadre de la formation continue (au tarif formation continue) que vous soyez demandeur d'emploi, salarié, alternants
- Le tarif correspond à une contribution aux coûts de formation qui peuvent être pris en charge par la Région (cas des demandeurs d'emploi) ou qui doivent être supportés par les acteurs ayant compétence en matière de formation professionnelle continue (Conseils régionaux, OPCA et OPACIF, employeurs, Pôle Emploi...). Ceux-ci interviennent ensuite selon leurs propres critères, ce qui peut laisser des frais à la charge des individus
Ex : les frais d'inscription à l'ULCO et la médecine préventive (5,10 euros)
- Les auditeurs libres peuvent en général, dans la limite des places disponibles, assister à la plupart des cours magistraux dans les différentes disciplines, sans participer aux travaux dirigés et travaux pratiques et sans se présenter aux examens. Prenez contact avec le secrétariat du diplôme concerné.

4/ La validation des acquis professionnels (VAP) – cadre du diplômant :

Elle permet de faire reconnaître des expériences professionnelles, personnelles et bénévoles (en France ou à l'étranger) en lien avec le diplôme visé pour entrer en formation. Attention, ce dispositif permet d'être dispensé des prérequis universitaires à l'entrée en formation mais ne valide pas de diplôme.

Pour la mettre en place, vous devez déposer une demande de Validation des Acquis Professionnels. Il faudra vous rapprocher de nos services pour obtenir le dossier.

Il faut compléter ce dossier avec grand soin et le retourner ou le déposer au Service de Formation Continue et appuyer votre demande à l'aide de toutes les pièces justificatives demandées (CV, lettre de motivation, certificats de travail...). L'idée est de présenter de façon argumentée votre parcours et vos différentes expériences (professionnelles, personnelles ou bénévoles).

Le Service de Formation Continue transmet alors votre dossier complet à la commission de validation et vous serez informé par courrier de la décision finale. Attention : cette validation n'est valable qu'à l'ULCO et pour l'année universitaire indiquée sur la décision.

5/ Demander son admission dans une formation diplômante :

A l'exception du Diplôme Universitaire (DU) et du DUT qui requièrent une demande d'admission papier (dossier de candidature papier), une demande d'admission dématérialisée (sur le site de l'ULCO) doit impérativement être déposée avant de pouvoir s'inscrire en DEUST, Licence, Licence professionnelle et Master.

Dans certaines formations, vous pourrez également être convoqué à un entretien. Le dossier de candidature et les délais vous seront communiqués par l'assistante de formation en charge du diplôme visé.

6/ S'inscrire à la formation

- Pour pouvoir s'inscrire dans un diplôme il faut :
 - Remplir les prérequis ou bénéficier d'une validation d'acquis
 - Avoir déterminé les modalités de financement de la formation et obtenu les accords de prise en charge des éventuels financeurs
 - Etre admis dans la formation.
- Démarche :
 - Compléter, signer et transmettre le dossier d'inscription au Service de Formation Continue (dossier remis par l'assistante de formation)
 - Joindre les accords de prise en charge administratives et financières de votre formation
 - A réception, l'assistante de formation en charge de votre dossier effectuera votre inscription administrative (sauf IUT, EILCO et ISCID-CO) et vous enverra votre carte d'étudiant.
 - Dans le cadre d'une formation spécifique courte, à réception, l'assistante de formation vous contactera pour vous transmettre le calendrier de formation.

7/ Nos coordonnées

FCU Côte d'Opale - Site de BOULOGNE-SUR-MER :

Centre Universitaire Capécure - Quai Robert Masset Bassin Napoléon BP 758 62321 BOULOGNE SUR MER Cedex

Tél : 03.21.99.45.40

L'accueil est ouvert les :

lundis, mardis, jeudis et vendredis (fermé le mercredi après-midi et le vendredi après-midi)
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 et samedi de 8h à 12h

FCU Côte d'Opale - Site de CALAIS

Centre Universitaire Mi-Voix Rue Ferdinand Buisson BP 653 62228 CALAIS Cedex
Tél : 03 21 46 55 20

L'accueil est ouvert les :

lundis, mardis, jeudis et vendredis (fermé le mercredi après-midi et le vendredi matin)

de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 (sauf le vendredi 17h).

FCU Côte d'Opale - Site de DUNKERQUE :

Centre Universitaire de La Citadelle 220 avenue de l'Université BP 5526 59379 DUNKERQUE CEDEX
Tél : 03 28 23 70 80

L'accueil est ouvert les :

lundis, mardis, jeudis et vendredis (fermé le mercredi après-midi et le vendredi après-midi)
de 9h à 12h et de 14h à 17h.

FCU Côte d'Opale - Site de SAINT-OMER :

Permanences assurées à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) Centre Universitaire
Descartes - avenue Descartes - BP 99 - 62968 Longuenesse Téléphone : +33 (0)3 21 38 87
00 - Télécopie : +33 (0)3 21 38 87 10

Horaires des permanences : les vendredis de 09h à 12h30 et de 13h30 à 17h